



Lycée Jean Perrin

Marseille

| LIBELLE DE LA DELIBERATION CA DU 28 FEVRIER 2023 | POUR | CONTRE | ABST. |
|---|-----------|--------|-------|
| Le PV de la séance du a été adopté à l'unanimité | | | |
| <p>Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier</p> <p>Année d'exercice : 2022</p> <p>Budget d'origine : Budget primitif : X Budget annexe :</p> <p>Réserves : Avec réserves Sans réserve X</p> | 20 | | |
| <p>Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2022 comme suit :</p> <p>X Sur un compte de réserve unique</p> | 20 | | |
| <p>ADMISSION EN NON VALEUR. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte l'admission en non valeur pour un montant total de 128.70 € suite à la réception du certificat d'irrecouvrabilité concernant la créance N° 22CA13M370492</p> | 20 | | |
| <p>PRECITOL - AVENANT N° 2 - Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'avenant N° 2 au contrat N° 18233 voté au CA du 06/10/2020 - Acte N° 14. et à l'avenant N° 1 voté au CA du 19/10/2021 - Acte N° 19. La modification du contrat porte sur le rajout de 3 machines et prend effet au 01/01/2023.</p> | 21 | | |

| LIBELLE DE LA DELIBERATION CA DU 28 FEVRIER 2023 | POUR | CONTRE | ABST. |
|---|------|--------|-------------------|
| <p>AUTOMATISATIONS SERVICES . Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation du contrat entre AUTOMATISATIONS SERVICES et le Lycée Jean PERRIN pour l'entretien des portails, portillons, rideaux métalliques et barrière à compter du 01/05/2023 pour un montant de 2 940.00 €.</p> | 21 | | |
| <p>GRETA G12 01 23. CONVENTION DE PRESTATION MISE EN OEUVRE DU "R.P.I.F. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention entre le GRETA-CFA et le GIP-FCIP concernant la mise en oeuvre du titre Responsable Projets et Ingénierie en Formation</p> | 16 | 3 | 1 + 1 BLANC |
| <p>ARTS ET METIERS CONVENTION. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention entre le lycée Jean PERRIN et l'école des ARTS et METIERS d'Aix-en-Provence dans le cadre de l'ouverture du bachelors en ingénierie numérique. Les étudiants bénéficieront d'une journée de formation en fonderie numérique au sein du campus Arts et Métiers. Le lycée Jean Perrin s'engage, sur présentation d'une facture, à régler les frais de consommables et l'utilisation des machines selon l'avenant joint et pour un montant total de 450.00 €</p> | 21 | | |
| <p>ERASMUS+ - Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention entre le Lycée Jean PERRIN et l'Agence ERASMUS + N° 2022-1-FR01-KA131-HED-000052292 en faveur d'un projet monobénéficiaire mené au titre du programme ERASMUS + pour un montant total de 14 475.00 € à compter du 01/06/2022 et jusqu'au 31/07/2024.</p> | 21 | | |
| <p>ENERGIE RENOUEVABLE-PROJET INES- Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget prévisionnel concernant le Projet Ines " Comment alimenter le Frioul en énergie renouvelable" pour un montant total de 1920.00 €. La participation des familles s'élève à 300.00 € La subvention du Conseil Régional s'élève à 1 500.00 €. La participation des accompagnateurs est prise en charge par le Lycée</p> | 21 | | |
| <p>SEJOUR STRASBOURG. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le séjour à STRASBOURG prévu début juin 2023 organisé par Mesdames MARTINEZ et POUJOL avec les élèves des 2des européennes. La participation des familles s'élève à 120.00 € et le complément sera financé par la Subvention ERASMUS 2018.</p> | 21 | | |

| LIBELLE DE LA DELIBERATION CA DU 28 FEVRIER 2023 | POUR | CONTRE | ABST. |
|---|------|--------|-------|
| TARIFS OBJETS CONFECTIONNES. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'augmentation des tarifs des objets confectionnés. | 20 | | |
| MARSEILLE XIII AVENIR. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec MARSEILLE XIII AVENIR (Fédération de Rugby à XIII) pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa signature | 21 | | |
| PRODUITS D'ENTRETIEN. Sur proposition du chef d'établissement et suite à la commission du 06/02/2023, le conseil d'administration autorise la passation d'un contrat avec la société - ORRU - Lot N° 1 - Produits de lavage : Lave-vaisselle + Plonge manuelle - Détartrant + Four - ORRU - Lot N° 4 - Sacs Poubelles - ORRU - Lot N° 6 - Produits "Entretien Général" - ADELYA - Lot N° 2 : Gants / Hygiène cuisine - SANOGIA - Lot N° 3 : Divers Papiers hygiéniques, essuie mains, ... - SANOGIA - Lot N° 5 : Brosserie /Essuyage | 21 | | |
| CARRIERES DE LUMIERES. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la sortie aux Carrières de Lumières prévue le 25/05/2023. Les entrées pour les élèves sont financées par le PASS CULTURE . La participation des familles s'élève à 5.00 € , la part des accompagnateurs est prise en charge par l'établissement plus une réaffectation de don de 650.00 € afin de financer le transport | 21 | | |
| CONCOURS CCINP-e3a Polytech. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention entre le Lycée Jean Perrin, le CCINP et le Conseil Régional concernant l'utilisation des locaux pour les épreuves écrites du Concours Commun INP/e3a-Polytech du 23 au 28 avril 2023 Une participation financière de 1 050.00 € pour la location des salles sera versée sur présentation de facture. Sous réservation d'acceptation du Conseil Régional | 21 | | |

| LIBELLE DE LA DELIBERATION CA DU 28 FEVRIER 2023 | POUR | CONTRE | ABST. |
|--|------|--------|-------|
| DERATISATION DESINSECTISATION CUISINE. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation du contrat entre la société ATE-FRANCE et le Lycée Jean PERRIN en ce qui concerne la dératisation et désinsectisation des locaux de la cuisine et ce dans la démarche H.A.C.C.P..pour un montant total de 984.00 €. | 21 | | |
| CENTRALE D'ACHATS REGIONALE. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le lycée à être partie prenante au prochain marché de fourniture d'électricité du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2027 et à l'exécuter sur toute la période de validité du marché. Dénomination du nouveau prestataire : AEC - ENERGIE ET CLIMAT | 21 | | |
| Acceptation d'un don de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Jean Perrin d'un montant de 3 000.00 €, dans le cadre des "60 ANS du LYCEE JEAN PERRIN" | 22 | | |
| SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GARD CONVENTION. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation entre le lycée J.PERRIN et le Service Départemental d' Incendie et de Secours du Gard pour une durée de un an. | 15 | | 6 |